



CIRCUIT

CLUB RADIO AMATEUR DE QUÉBEC INC.

Février 95, Vol. 11, No. 5

Le mot du Président

Des nouvelles:

J'ai l'intention, aujourd'hui, d'écrire mon article pour ceux qui n'ont pu assister à la dernière réunion mensuelle du CRAQ. Un journal comme le *CIRCUIT* a une double vocation, comme vous le savez, c'est-à-dire la formation et l'information. Cet article se veut donc informatif pour tous ceux et celles qui ne peuvent assister à nos réunions mensuelles, mais qui veulent se tenir au courant de ce qui se passe dans leur Club. Passons donc en revue les principaux points d'intérêt de la dernière réunion.

Bottin:

Tout d'abord le bottin. Eh! oui le bottin du Club est arrivé! C'est un bottin complètement révisé, étant donné les nombreux changements et corrections qui devaient être apportés à chaque section. Ceux qui étaient à la réunion se sont empressés d'aller chercher leur copie et l'ont feuilletée avec grand intérêt. Mais vous, pauvres absents, quand aurez-vous votre copie? Votre conseil d'administration se penchera sur ce problème à sa prochaine rencontre. Aucune décision n'est prise encore, mais soyez assurés que votre CA a l'intention de prendre les dispositions nécessaires pour que vous ayez votre bottin dans les meilleurs délais. Une chose est certaine, c'est qu'il y aura une seconde distribution à la mensuelle de février, et si vous ne pouvez venir vous-même, pourquoi ne pas demander à un ami de vous le rapporter?

Activités:

On y a parlé ensuite d'activités. Vous savez tout le sérieux et l'énergie que Pierre VE2KJR met à sa tâche, eh! bien les résultats sont là pour le prouver. Pour les quelques prochaines semaines, il y aura la Bougie du Carnaval avec, aussi, de nombreuses autres activités tournant autour du Carnaval dont, entre autres, un super rallye automobile de classe professionnelle. Pour vous tenir au courant et surtout pour vous porter volontaire à une de ces activités recherchées par plusieurs membres, il faut tout simplement vous tenir à l'écoute du réseau VE2CQ tous les soirs à 19h00. Même si vous n'avez pas le temps de participer à tout le réseau, vos animateurs passent tous les messages d'intérêt général dès le début à 19h00, c'est donc un rendez-vous.

Conférences:

Vous étiez peut-être absent lors de la dernière réunion mensuelle, mais il ne faudrait pas manquer les suivantes. En effet, Gaston VE2LN, notre vice-président, avec la collaboration de plusieurs membres du CA, nous a préparé une programmation du tonnerre pour les conférences d'ici la fin de l'année. Dans les pro-

chains mois vous aurez des conférences qui traiteront de plusieurs sujets d'intérêt pour des radioamateurs comme vous. On vous parlera de la physique des ondes, puis de la télémétrie des stations de traitement des eaux usées de la CUQ, ensuite on vous parlera de la radio numérique et enfin du tout nouveau car de reportage en direct par micro-onde de la société Radio-Canada de Québec. Lors de la dernière réunion, Guy Marceau de la garde côtière nous a parlé du fameux système GPS dont tout le monde parle, mais sans trop savoir de quoi il s'agit. Eh! bien les membres qui étaient présents peuvent maintenant en parler en toute connaissance. Il nous a même initiés au DGPS, le tout dernier raffinement du système GPS, qui est déjà en opération dans la région de Québec et qui vous donne votre position à 5 mètres près où que vous soyez. Prenez cette information, une bonne antenne directionnelle et traitez cette information avec n'importe quel programme de triangulation et vous voilà un concurrent presque déloyal dans une chasse à l'émetteur.

Réorganisation administrative:

Toujours à la réunion, Gaston VE2LN, nous a proposé une nouvelle structure administrative pour le Club. Il s'agit d'un CA restreint à un président-directeur-général, un vice-président, un trésorier et un secrétaire, qui composeraient l'exécutif, auxquels s'ajoutent trois conseillers pour compléter. Le CA ne siège que deux ou trois fois par année pour déterminer les grandes orientations du Club. Le conseil exécutif gère le quotidien et le PDG se nomme, pour une période indéterminée, des coordonnateurs qui relèvent de lui directement et qui prennent charge de dossiers spécifiques tels le réseau VE2CQ ou le réseau d'urgence, ou le journal, ou le technique et bien d'autres encore, au besoin. Comme ces coordonnateurs sont nommés pour longtemps, il devient intéressant pour eux de se monter une équipe dynamique et d'entreprendre des projets à long terme comme la mise sur pied de nouveaux répéteurs sur des bandes sous utilisées à Québec comme le 220 Mhz ou le 1.2 Ghz ou toute autre chose.

Comme les membres présents ont manifesté leur intérêt, Gaston et son équipe se mettront au travail pour modifier en conséquence les statuts du Club et faire tout le travail de cuisine, comme on dit, pour vous arriver avec une proposition finale, à approuver en assemblée générale, dans les meilleurs délais.

Articles promotionnels:

En terminant, mentionnons que votre CA se met au travail pour vous offrir très prochainement des articles promotionnels, tels que calottes, épinglettes, décalques, écussons brodés, manteaux etc.
suite à la page 2...

Cours:

Danny VE2AOB nous a annoncé qu'une nouvelle session de cours, en vue de l'obtention du certificat de base, va débiter dimanche le 15 janvier 1995. Il y aura inscription et premier cours. Au moment où vous lisez ces lignes, il n'y aura qu'un cours de passé, tout au plus deux. Si vous connaissez quelqu'un qui veut devenir amateur, pourquoi ne pas vérifier avec Danny s'il y a encore de la place, il est encore temps de rattraper le train.

Par la suite, Danny nous a parlé de deux cours de packet qui seront donnés par votre Club tout spécialement pour vous. Ces cours se donneront les 18 et 25 février de 9h00 à 14h00 au RRSSS. Le premier cours s'adresse aux débutants, alors que le second cours s'adresse à des packetistes qui veulent se perfectionner. Pour le cours de débutant, nous entendons suivre le manuel de VE2MAA publié et distribué par RAQI et qui s'intitule «La radio par packet». Si vous voulez suivre un de ces deux cours, demeurez à l'écoute du réseau quotidien VE2CQ, on vous y donnera tous les détails. Pour ce qui est du livre, il vous faudra vous le procurer vous-même auprès de RAQI ou chez ELKEL Électronique de Trois-Rivières. Le packet est très vivant à Québec: on a la chance d'avoir parmi nos membres le plus grand spécialiste de la province dans cette spécialité, à ma connaissance, et il s'agit bien sûr d'Hilarion Valois VE2DSR.

Comme vous pouvez le constater, ça bouge au CRAQ. Il est indispensable que vous vous présentiez à la prochaine réunion, on veut vous voir, on veut vous entendre, on veut profiter de vos bonnes idées pour améliorer notre gestion et nos orientations.

La mensuelle de février, c'est un rendez-vous pour tous.

Meilleurs 73

Guy Richard VE2XTD

Pour rejoindre le C.R.A.Q.

Un seul numéro à composer:

990-0190

**Siège social du: CLUB RADIO AMATEUR
DE QUÉBEC Inc.**
case postale 2341
Québec, (Québec)
G1K 7P5

N.B. La Rédaction du *CIRCUIT* n'approuve pas nécessairement les opinions émises par l'auteur d'un article, et décline toute responsabilité légale quand à son contenu...

Merci ! La nouvelle équipe du *CIRCUIT* !

CONVOCATION

Vous êtes par la présente cordialement invités à notre assemblée mensuelle du Club Radio Amateur de Québec inc. Elle se tiendra lundi le 6 février 1995 à 19h30 à l'auditorium du C.E.G.E.P. François-Xavier-Garneau, 1660 boul. de l'entente, Ste-Foy.

Voici l'ordre du jour:

- 1- Présentation des membres
- 2- Nouveaux licenciés
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Messages d'intérêt général
- 5- Conférence
- 6- Pause
- 7- Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 janvier 1995
- 8- Capsule
- 9- Points des directeurs
- 10- Varia
- 11- Clôture de la réunion

Erratum

L'équipe de *CIRCUIT* tient à corriger une erreur dans l'article de Willy, VE2WID le mois passé, sur les antennes.

On aurait dû lire:

La formule est,

"1/2 l. d'onde = 5904 / f. (mhz) x f. v." + 1 po.

P.S.: Cette formule donne un résultat en pouces au lieu d'en pieds.

l'équipe de *CIRCUIT* !

AVERTISSEMENT

Les récentes compressions, jointes aux exigences de la langue française, nous obligent à modifier certains termes, et abrégier le texte. Nous essayons, dans tous les cas, de conserver le sens de la phrase. Les auteurs qui insistent pour consulter avant ces modifications seront exaucés, mais risquent de voir leur texte publié à une date ultérieure.

Veillez nous excuser pour cet inconvénient, dont nous ne sommes pas responsables.

La Rédaction du *CIRCUIT* !

**Pour nous faire parvenir vos articles:
Contacter Jean-Marc VE2JWB au 626-1886.
Noubliez-pas que la date de tombée pour le prochain *CIRCUIT* est le 13 février prochain.**

Le bloc-notes du C.R.A.Q. en bref...

- 4 fév. et 11 fév. Défilé de nuit (Carnaval), pour info. VE2KJR
- 5 fév. Défilé des enfants (Carnaval), pour info. VE2KJR
- 6 fév. Conférencier du mois: M. Yvon Fortin, prof. phys. Démonstration de propagation d'onde...et phénomène d'interférence, pour info. VE2LN
- 11 fév. et 12 fév. Rally automobile Michelin de Québec (Carnaval), pour info. VE2KJR
- 18 fév. et 25 fév. Cours de Paquet élémentaire, Cours de Paquet avancé. Les cours sont basés sur le livre "La radio par paquet" de VE2MAA. Membres gratuit (**sur présentation de la carte de membre seulement**), non-membres 10\$, pour info. VE2AOB
- 19 fév. Examen de base, supérieur, et morse 5 & 12 mots/min. Pour info. VE2AOB
- Fin fév. Cour pour compétence supérieure, membre 20\$, début mars. Non-Membre 50\$, pour info. VE2AOB

Attention - Attention

Veuillez prendre note que la prochaine réunion du C.R.A.Q. se fera à l'auditorium du C.E.G.E.P. François-Xavier-Garneau..... Voir la convocation pour information supplémentaire.

La rédaction.....

ÉCHO DES RÉSEAUX : PUCES

Bonjour à tous et à toutes. Etant donné l'instauration du réseau des Pucés, et que celui-ci peut être appelé à prendre de l'ampleur, je tiens pour le bien-être du CRAQ et donc pour vous tous également à citer ici un article paru dans la revue de RAQI, en page 8 de la livraison octobre-novembre 1994 ...

VENTES D'ÉQUIPEMENT RADIO-AMATEUR SUR LES FRÉQUENCES RADIO-AMATEUR.

Note préliminaire

Afin de bien refléter l'opinion du ministère (Industrie Canada), le contenu du présent message a été soumis à ce dernier pour approbation.

Suite à la dernière réunion qui a eu lieu à Montréal le 30 août dernier entre RAQI et INDUSTRIE CANADA, divers sujets ont été débattus, dont celui de la vente d'équipements radio-amateur sur les fréquences radioamateur, notamment en phonie et radio par paquet.

Un bref historique

Le caractère **non commercial** des communications radio sur les fréquences amateur **demeure un principe d'actualité.**

Afin de permettre aux radio amateurs «d'échanger» entre eux leur équipement d'occasion, le ministère a toléré depuis de nombreuses années les marchés aux pucés portant **exclusivement** sur des appareils radioamateurs (ou directement reliés à la radio amateur)... et en autant que les annonces de matériel à vendre par une même personne se fassent de façon **occasionnelle**, et non répétitive.

Si le problème d'annonces de voitures, de pneus d'occasion et autres articles à caractère plus «domestique» que radio amateur semble maintenant en voie de résorption, il en va différemment des offres de vente de plus en plus nombreuses telles : - Dix VHF à vendre ... - Cinq amplis de telle sorte ...

Ou encore d'amateurs annonçant **a longueur d'année** des quantités impressionnantes d'appareils différents à vendre.

Le caractère **commercial** ou **semi-commercial** de ce type d'annonces est flagrant aux yeux du Ministère, et la tolérance dont il a fait preuve jusqu'à présent risque de rapidement prendre fin si un remède n'y est pas apporté rapidement.

RAQI rappelle donc à tous les amateurs de faire preuve de retenue et d'autodiscipline en la matière. A défaut, les intentions du Ministère sont claires.. nous perdrons à brève échéance cette «tolérance» d'annoncer nos pucés sur les fréquences de radioamateur.

Je soumets donc ceci à votre «GBS» ou gros bon sens , et vous quitte en vous souhaitant une très belle et bonne Année 1995. Que la santé et l'amour croisent votre chemin ...

Jean-Claude, VE2PHK

RAPPORT DE LA TRÉSORIE C.R.A.O. 94-95

Présenté à la réunion du 7 janvier 1995

REVENUS	ACTUEL	DIFF.	MENSUEL	DÉPENSES(suite)	ACTUEL	DIFF.	MENSUEL
Adhésions (350x30\$)	7 655.00\$	- 2 845.00\$	390.00\$	Publicité	134.33\$	815.67\$	9.63\$
300 membres	10 500\$				950\$		
Art. promotionnels	70.00\$	70.00\$	10.00\$	Services + Activité	87.51\$	1 087.49\$	23.84\$
	0\$				1 250\$		
Commanditaires	305.00\$	- 695.00\$	60.00\$	-Divers (150\$)	50.00\$	100.00\$	0.00\$
	1 000\$			-Field Day (550\$)	0.00\$	550.00\$	0.00\$
Cours	1 800.00\$	- 950.00\$	0.00\$	-Réseau -HF (125\$)	37.51\$	87.49\$	23.84\$
Inscriptions(50x55\$)	2 750\$			-Méritas (350\$)	0.00\$	350.00\$	0.00\$
Volumes	796.00\$	796.00\$	0.00\$				
	0\$			Téléphone	284.54\$	275.46\$	183.22\$
Examens	0.00\$	-750.00\$	0.00\$		560\$		
	750\$			Transport	90.11\$	509.89\$	10.80\$
Intérêts	4.53\$	4.53\$	0.00\$		600\$		
	0\$			Urgence	82.33\$	92.67\$	82.33\$
Services et biens	0.00\$	0.00\$	0.00\$		175\$		
	0\$			Dépenses autres	103.35\$	46.65\$	50.00\$
Autres revenus	72.45\$	72.45\$	0.00\$		150\$		
	0\$						
	10 702.98\$				4 577.17\$		
TOTAL:	15 000\$	- 4 297.02\$	460.00\$	TOTAL:	15 000\$	10 422.83\$	961.40\$

DÉPENSES	ACTUEL	DIFF.	MENSUEL
Archives	33.02\$	66.98\$	0.00\$
	100\$		
Assurances	0.00\$	100.00\$	0.00\$
	100\$		
Cotisations	66.00\$	24.00\$	66.00\$
	90\$		
Cours	71.94\$	28.06\$	0.00\$
Services	100\$		
Volumes	362.00\$	362.00\$	0.00\$
	0\$		
Entretien&Réparations	229.79\$	1 270.21\$	31.87\$
	1 500\$		
Four. & Approvis.	76.51\$	98.49\$	0.00\$
	175\$		
Frais d'administration	19.41\$	80.59\$	2.46\$
	100\$		
Immobilisations	695.12\$	554.88\$	119.52\$
	1 250\$		
Impression	567.78\$	4 432.22\$	242.48\$
	5 000\$		
-Autres (250\$)	163.72\$	86.28\$	147.13\$
-Bottin (1 200\$)	15.84\$	1 184.16\$	0.00\$
-Club (800\$)	182.33\$	617.17\$	0.00\$
-Journal (2 500\$)	201.29\$	2 298.71\$	95.35\$
-Photo.C.A. (250\$)	4.60\$	245.40\$	0.00\$
Licenses	0.00\$	250.00\$	0.00\$
	250\$		
Loyer	413.10\$	-213.10\$	119.65\$
	200\$		
Poste	1 260.33\$	1 264.67\$	19.60\$
	2 525\$		
-Autres (275\$)	40.92\$	209.08\$	19.60\$
-Bottin (500\$)	490.00\$	10.00\$	0.00\$
-Journal (1 750\$)	729.41\$	1 020.59\$	98.00\$

DIFFÉRENCE 0\$ 7 445.59\$

EN CAISSE: 8 janvier 1995

EOP: 5 470.80\$

ES1: 2 824.20\$

ES2: 504.15\$

PETITE CAISSE 484.02\$

TOTAL: 10 602.55\$

Données mensuelles: Du 8 novembre au 8 janvier 95 inclus

Revenus:

Si la différence est +, il y a surplus p/r aux prévisions.

Si la différence est -, il y a un manque p/r aux prévisions.

Dépenses:

Si la différence est +, les prévisions sont respectées.

Si la différence est -, non respect des prévisions.

Prévisions budgétaires: En caractère gras

Meilleurs 73!!!

Stéphane Gingras VE2\$GQ

Trésorier du C.R.A.Q.93-94

P.S. La location de locaux se retrouve dans la section loyer

L'administration du C.R.A.Q.

Procès-verbal de l'assemblée mensuelle du: Club Radio Amateur de Québec Inc.,

tenue à la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux, 525 boul. Hamel, Québec, lundi le 9 janvier 1995.

1-Ouverture de l'assemblée à 19h33. Proposée par Guy VE2XTD et secondée par VE2CWU.

2-Présentation des membres.

3-Nouveaux licenciés: VE2UGB Gervais, VE2UCI Michel, VE2PTT Gustave, VE2CEQ André, VE2XZB Françoise, VE2TDU Paul, VE2LYQ Lynda, VE2JLK Jean-Michel, VE2LFT Jean-Pierre, VE2DFG Donat, VE2JFW Jean-Francois, VE2YDO Yves, VE2ORB Réjean.

4-Adoption de l'ordre du jour. Proposée par Gaston VE2LN et secondée par Claude VE2OCF.

5-Messages d'intérêt général:

- Articles promotionnels.
- Carnaval le 28 janvier 1995 journée Bougie.
- Rallye dans le cadre du Carnaval de Québec les 11 et 12 février 1995.

Pour plus de renseignements, Pierre VE2KJR.

6-Conférence de Guy Marceau de la garde côtière sur les GPS. Début à 19h50, fin à 20h45, de 20h45 à 21h15 pause café.

7-Adoption du Procès-Verbal de la réunion du 5 décembre 1994.

Proposée par Pierre VE2KJR et secondée par Lucien VE2LDE.

8-Capsule: information donnée aux amateurs du club pour leur information personnelle et pour se rafraîchir la mémoire de certains règlements de radio amateur.

9-Organisation administrative: Présentation de la proposition pour changer les statuts du club pour faciliter la gestion et l'implication de chacun. Pour plus de renseignements, Gaston VE2LN.

10-Points des directeurs: -Gaston, VE2LN, nous apprend les conférenciers pour les mois à venir.

Février: propagation des ondes par un professeur de physique du cégep F.-X.-Garneau.

Mars: ingénieur en informatique.

Avril: VE2GHO Gaétan la numérisation.

Mai: Radio Canada avec le réseau micro-onde.

-Stéphane VE2SGQ, on atteint les 315 membres et les fonds du club sont à 10600\$.

-Christine VE2CWU, tout va bien.

-Pierre VE2KJR, Equipe sur le Jamboree scout pour l'an prochain.

Opération Nez Rouge, faite le 10, 22 et 23 décembre 1994.

Bougie le 28 janvier 1995, le 23 janvier une réunion pour les participants à 19h30.

Besoin de 64 amateurs.

Party pour les bénévoles du Carnaval le 14 janvier 1995 au patro Roc-Amadour.

Défilé du Carnaval besoin d'amateurs.

Besoin d'amateurs pour le Rallye 11 et 12 février 1995, environ 50 personnes.

-Guy VE2NGG, nous avise qu'il va quitter son poste pour des raisons familiales, mais va finir son travail de commandite.

-Gilles VE2CHR, VE2RQR va changer d'antenne.

Node packet est en réalisation. Regarde pour faire un lien avec VE2RQR et VE2RVD.

-Benoit VE2TOS, va faire une nouvelle commande pour les intéressés à avoir un autre Bottin.

-Robert VE2DLV, tout va bien.

-Jean-Claude VE2PHK, réseau thématique en projet. Article à venir.

-Eric VE2ELT, besoin d'un journaliste. Echange de journal entre Clubs voisins.

-Danny VE2AOB, le début des cours le 15 janvier 1995 durée de 13 semaines.

Cours de packet débutant le 18 février 1995 et avancé le 25 février 1995.

Pour information à la prochaine réunion.

-Guy VE2XTD, pour l'envoi de carte QSL il faut être membre de R.A.Q.I.

La distribution du bottin se fera aussi à la réunion de février et après, prendre une décision pour le reste des envois.

11-Clôture à 22h26, Proposée par Claude VE2OCF.

Christine VE2CWU, secrétaire.

CAPSULE

Janvier 1995

chronique mensuelle du CRAQ sur le perfectionnement

DE L'OPÉRATION RESPECTUEUSE DES LOIS

L'article 9,2 de la CIR 25 stipule qu'*il est interdit d'intercepter et soit d'utiliser, soit de communiquer toute radiocommunication - autre que la radiodiffusion - sans l'autorisation de l'émetteur.*

L'article 10 de la même CIR 25 promulgue que *commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, dans le cas d'une personne physique, une amende maximale de cinq mille dollars et un emprisonnement maximal d'un an ou l'une de ces peines ... quiconque, ...*

a) contrevient à l'article 9

Pour sa part, le Règlement général sur la Radio, partie II (GR2), édicte à son article 25 (1) que *«nul ne transmettra des signaux superflus»* et aussi à 25 (3) que *«nul ne transmettra ni ne fera des signaux contenant des paroles ou des mots grossiers ou obscènes».*

Le point souvent oublié mais combien important est l'article 27 qui annonce laconiquement que *«la station devra limiter son activité aux services mentionnés dans la licence.*

En outre, le Règlement général sur la Radio, partie I (GR1), rappelle aux utilisateurs que *nul ne doit, par ses transmissions ou communications sur les ondes publiques, entraver le travail d'un officier du gouvernement ou d'un agent de la paix dans l'exercice de ses fonctions; que nul ne peut utiliser la radio comme outil pour participer, aider ou appuyer la commission de tout délit ou acte criminel ;*

que nul ne doit émettre, en ondes, des commentaires, appréciations, jugements ou opinions de caractère politique, partisan ou sectaire, en conformité des clauses de la Charte des Droits et Libertés de la Personne du Canada.

RADIOCOMMUNICATION N'EST PAS TRIBUNE D'OPINIONS !

Cette entrée en matière rébarbative ne veut que rappeler aux OMs qu'ils ont des obligations et non seulement des privilèges lorsqu'ils appuient sur leur PTT.

«Char à bosse, séchoir à cheveux, p'tit bonhomme vert, soufflage de balloune» sont des expressions qui NE DEVRAIENT PAS faire l'objet de communications entre radio amateurs et encore moins dans le cadre de réseaux officiels de club.

Que vous appreniez par captage en ondes ou par contact visuel qu'une opération policière est en cours, IL N'EST PAS ADMISSIBLE QUE VOUS DIFFUSIEZ CE RENSEIGNEMENT sur les ondes publiques, sauf pour fins de service utile à la communauté («pont de Québec fermé par la police», sans plus) : votre action pourrait être réputée comme étant un cas *«d'entrave au travail d'agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions»* ou encore de *«complicité ou d'incitation à commettre un délit criminel».*

Des abus flagrants et des manquements à la loi ont été commis sur nos répéteurs dans les dernières semaines et avant que l'Inspecteur de la Radio ne vienne policer nos procédures, il a été convenu que nous offrirons à nos utilisateurs, sur une base mensuelle, des cliniques de rafraîchissement en matière de réglementation et d'opération.

En outre, un programme d'enregistrement magnétique sur base d'échantillonnage est déjà en cours et il est possible que les bandes les plus «surprenantes» fassent l'objet de séances d'audition lors de nos rencontres mensuelles, vous pourrez alors écouter les «vedettes des palmarès VE2RVD et VE2RQR».

«Bien que la parole soit d'argent, le silence vaut son pesant d'or !»

Bonne écoute !

André, VE2HUO

CLUB RADIOAMATEUR DE QUÉBEC INC.

1994-1995

RAPPORT SEMESTRIEL DU COMITÉ DE VÉRIFICATION.

Les membres du comité de vérification se sont réunis et ils ont rencontré le trésorier du Club pour procéder à des vérification par échantillonnage des transactions effectuées par et pour le Club entre les mois de septembre 1994 et février 1995.

Ils ont en outre mis en parallèle les rapports mensuels du conseil d'administration et le suivi des dépenses du Club. Ils ont aussi vérifié le respect de la réglementation en ce qui concerne le fonctionnement de l'organisme.

FONCTIONNEMENT

À ce titre, la résolution de septembre 94 mandatant le ca pour former un comité qui «verra à étudier la pertinence de trouver une salle publique de rencontre pour les assemblées des membres» n'a pas eu de suite.

Autre point relevé à la lecture des chèques émis: une cotisation annuelle de Club au montant de 35,00\$ a été versée à «Radio Amateur Canada» alors que la documentation de RAQI prétend qu'elle représente les Clubs du Québec auprès de cette instance pan-canadienne. N'est-il pas exact que lorsqu'une composante locale adhère à une instance québécoise, cette dernière voit à représenter ses commettants auprès des instances inter-provinciales...De plus, aucune résolution n'a été retrouvée autorisant ce paiement qui, toutefois, faisait l'objet d'une facture émise par la RAC.

Au niveau plus général, nous suggérons au Club de reviser sa politique de compensation pour déplacements en émettant des normes qui sauront guider les administrations à venir: kilométrage, couverture de responsabilité, représentation, frais de séjour pour les porte-parole mandatés au nom du Club et autres frais concomittants.

SUIVI COMPTABLE

Dans les recommandations plus précises, il faudrait que le nom du «chargé de projet» apparaisse sur les documents comptables lorsqu'un paiement est effectué directement à un fournisseur ponctuel non répétitif; à titre d'exemple, l'achat d'une lamineuse pour le Club qui ne figure d'ailleurs pas encore à l'inventaire des actifs.

FONDS RENOUELABLE

Dans le cas où un chèque est versé au Club, suite à une participation à une activité collective, nous recommandons que ces argents servent à la création d'un fonds renouvelable pour fins d'activités: ces

subventions ne doivent pas servir à défrayer les affaires courantes mais plutôt à investir dans le domaine des activités favorisant le développement du Club.

ÉVOLUTION DE RÉOLUTIONS ANTÉRIEURES

Le contrôle des frais bancaires a déjà permis de diminuer sensiblement la note à ce titre par l'usage accru de la formule de «petite caisse».

CONTRÔLE PLUS ÉTROIT DES ARGENTS

Dans le cas de la manipulation des argents des candidats qui se présentent au Club pour fins d'examen, nous insistons sur la remise de reçus à tous les candidats à ces examens: aucune mécanisme de contrôle sérieux n'existe à ce moment alors que des montants de plus de 700 \$ en petites coupures sont en cause.

Au niveau des commandites, la liste des comptes à recevoir devrait apparaître au "grand livre" du trésorier.

Les livres comptables de notre club sont très bien tenus!

Nous tenons ici à remercier Stéphane VE2SGQ pour son professionnalisme et sa collaboration.

DEMANDE ET COMMENTAIRE

Le comité désire enfin recevoir systématiquement les comptes rendus des réunions du ca dès leur publication.

La seule faille structurelle réside dans le fait que chaque directeur est autonome et qu'il ne soumet pas systématiquement de suivi financier au trésorier à chaque mois.

Et nous avons signé, ce troisième jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-quinze.

Marlène Béland VE2IMB

Laurette Pageau VE2EMA

André Huot VE2HUO